**PROGRAMME : EVALUATION RISQUES SANTE-SECURITE ET DOCUMENT UNIQUE**

**DUREE :** 14 Heures = 2 jours.

**PUBLIC CONCERNE :** Responsable et animateur santé-sécurité, Préventeur, Responsable hygiène et sécurité.

Toute personne désignée pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques SST.

**PREREQUIS :** Connaissance de la réglementation applicable au sein de la structure.

**ACCESSIBILITE :**

Pas de modalité et délai spécifique

Salle accessible pour les personnes à mobilité réduite

Aménagement possible en fonction du type de handicap (nous prévenir avant le début de la session)

**OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :**

Construire son analyse de risques santé-sécurité et mettre à jour son Document Unique.

**MOYENS PEDAGOGIQUES**

L’animateur ilustre ses propos en integrant l’experience professionnelle des stagiaires et les specificités des entreprises participantes.

Travaux pratiques sur des documents uniques dans le même domaine d’activité que les stagiaires.

Etude du Document Unique de l’entreprise ( si accésible).

Alternance de théories et cas concrets

**LIEU DE FORMATION :**

Formation en Intra, dans vos locaux (ateliers) a partir de 3 stagiaires

Présentiel en inter dans nos locaux à Septeme les Vallons ou Carcassonne suivant les dates et disponibilités. 8 stagiaires au maximum pour un échange constructif et efficace entre les participants, tout en obtenant un résultat individuel

**DISPOSITIF D’EVALUATION DE LA FORMATION**

 Évaluation par le formateur

 Contrôle continu des différents modules abordés

**SANCTION FINALE :** Attestation d’aptitude de fin de formation.

**CONTACT :** Référent formateur : Laurent MICHON 07 81 83 11 58 . Mail : lafactory.contact@gmail.com

**PROGRESSION PEDAGOGIQUE - PROGRAMME DETAILLE**

**MODULE 1 : POURQUOI UNE EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS ?**

* Les enjeux internes et externes.
* Le contexte juridique et réglementaire.
* Le vocabulaire : danger, risque, événement dangereux, dommage... notion de pénibilité au travail, les postes concernés.

**MODULE 2 : METTRE EN ŒUVRE L’EVALUATION DES RISQUES**

* Choisir le périmètre de l’étude.
* Préparer l’analyse en amont : recueil de données clés.
* Organiser les groupes de travail et l’analyse/observations terrain.
* Identifier les différents dangers et les risques.
* Estimer et hiérarchiser les risques bruts : évaluation de la gravité, de la fréquence et/ou probabilité d'apparition du danger.
* Prendre en compte les moyens de maîtrise des risques existants.
* Réaliser une cartographie de synthèse : classer les risques.
* Zoom sur des cas particuliers : risques psycho-sociaux, ATEX, évaluation de la pénibilité, C3P, co activité…

**MODULE 3 : REDIGER SON DOCUMENT UNIQUE ET SON PROGRAMME D’INTERVENTION**

* Se fixer des objectifs mesurables.
* Réduire la probabilité d’apparition en agissant sur les causes racines.
* Réduire la gravité par des actions de protection.
* Formaliser le plan de maîtrise du risque : planifier les actions, clarifier les responsabilités.
* Rédiger son document unique (DU).

**MODULE 4 : FAIRE DU DOCUMENT UNIQUE UN OUTIL DE MANAGEMENT**

* Suivre les actions et les résultats.
* Mettre à jour l’évaluation des risques par les audits, visites sécurité, accidents et des évolutions d'activités.
* Partager l’information avec les équipes ; animer la prévention sur le terrain.